

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 25 JANVIER 2024

Délibération n°2024-01-06

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	28
■ Date de la convocation	:	le 18 janvier 2024

Objet : Administration générale - Ressources humaines - Renouvellement convention pôle santé au travail

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir de M. Hervé BLANC</i>), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), Mme Franceline COMAS (<i>Pouvoir de M. Stéphane TARIN</i>), Mme Martine JAROUSSE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (<i>Pouvoir à Mme Marcelle CHARBONNIER</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir à Mme Franceline COMAS</i>), Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, M. Jean-François CHANAL -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

M. le Président rappelle que par délibération du 20 novembre 2017, la CCPR décidait de déléguer la mission de santé au travail au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, par l'intermédiaire de son « Pôle Prévention et Santé au travail ». Celui-ci a décidé de proposer un service de médecine du travail et un service de prévention des risques professionnels.

Il convient de renouveler cette convention.

Le CDG42 propose à CCPR trois niveaux d'intervention, au choix :

- Médecine du travail : option 1,
- Prévention des risques professionnels : option 2,
- Médecine du travail + Prévention des risques professionnels : option 3.

Le Conseil d'Administration du CDG42 du 19 décembre 2023 a fixé les tarifs pour l'année 2024, comme suit :

Nombre d'agents	Médecine professionnelle	Prévention des risques	Médecine et Prévention
De 1 à 99	0,45 %	0,10 %	0,50 %
De 100 à 249	0,42 %	0,08 %	0,46 %
De 250 à 399	0,39 %	0,06 %	0,42 %
Plus de 400 (affiliées)	0,36 %	0,04 %	
Non affiliées	0,36 %	À l'acte	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le renouvellement de la convention avec le CDG42,
- De retenir l'option 3 : Médecine du travail + Prévention des risques professionnels,
- D'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve le renouvellement de la convention avec le CDG42,
- Retient l'option 3 : Médecine du travail + Prévention des risques professionnels,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance

Jacques BERLIOZ